

28 octobre 2020
(mis à jour le 19 novembre 2020)

CALENDRIER DE LA DISCUSSION DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
<p>Jeudi 19 novembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à la première partie à 11 heures. Délai limite pour l'ajout d'un signataire à l'article liminaire et à l'article 31 au début de la discussion générale.</i></p> <p><i>La commission des finances se réunira à l'issue de la discussion générale pour l'examen des éventuels amendements à l'article liminaire et à l'article 31)</i></p>	<p>- Discussion générale</p> <p>- Examen de l'article liminaire</p> <p>- Examen de l'article 31 : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne</p>	<p>3 h 15</p> <p>1 h 03</p>
<p>Vendredi 20 novembre à 16 heures et le soir</p> <p><i>(N.B : Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement à la première partie (hors article 31) à 11 heures.</i></p> <p><i>La commission des finances se réunira à 13 heures 30 pour l'examen des amendements à la première partie, hors article 31)</i></p>	Examen des articles de la première partie (suite)	6 h 00
<p>Samedi 21 novembre le matin, l'après-midi et, éventuellement, le soir</p> <p><i>(N.B. : La commission des finances se réunira éventuellement à 9 heures pour la suite de l'examen des amendements à la première partie, hors article 31)</i></p>	Examen des articles de la première partie (suite)	12 h 00
<p>Éventuellement, dimanche 22 novembre matin, après-midi et soir</p>	Examen des articles de la première partie (suite)	
<p>Lundi 23 novembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir</p>	Examen des articles de la première partie (suite)	11 h 30

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Mardi 24 novembre à l'issue des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances rectificative pour 2020 ou de la nouvelle lecture et le soir	Examen des articles de la première partie (suite)	7 h 00
Mercredi 25 novembre à 11 heures, à 16 heures 30 et, éventuellement, le soir	Examen des articles de la première partie (suite et fin)	
	Explications de vote sur l'ensemble de la première partie	5 h 30
	<u>Scrutin public ordinaire de droit</u>	
Jeudi 26 novembre à 14 heures 30 et le soir	- Plan de relance (+ articles 56 à 56 octies) - Plan d'urgence face à la crise sanitaire	1 h 30
Vendredi 27 novembre à 9 heures 30 , à 14 heures 30 et le soir (N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements pour la mission « Relations avec les collectivités territoriales », le compte spécial « Avances aux collectivités territoriales » et les articles rattachés : vendredi 27 novembre à 11 heures)	- Écologie, développement et mobilité durables (+ articles 54 quinquies à 54 septies) ▪ <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> ▪ <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	2 h 09
	- Action extérieure de l'État (+ article 53 A)	1 h 55
	- Aide publique au développement (+ article 53) ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i>	1 h 11
Samedi 28 novembre à 9 heures 30 , à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir	- Enseignement scolaire (+ article 54 decies)	1 h 33
	- Remboursements et dégrèvements - Engagements financiers de l'État ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i> ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i> - Investissements d'avenir (+ article 55)	1 h 18
	- Économie (+ articles 54 octies et 54 nonies) ▪ <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>	1 h 14
	- Pouvoirs publics - Conseil et contrôle de l'État (+ article 54 quater) - Direction de l'action du Gouvernement ▪ <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i>	1 h 28
	Éventuellement, dimanche 29 novembre matin, après-midi et soir	Éventuellement, examen des missions et des articles rattachés reportés

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
Lundi 30 novembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	- Recherche et enseignement supérieur	1 h 46
	- Santé (+ article 65)	1 h 03
	- Solidarité, insertion et égalité des chances (+ articles 68 et 69)	1 h 08
	- Culture	1 h 40
	- Médias, livre et industries culturelles ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i>	1 h 45
Mardi 1^{er} décembre à 14 heures 30 et le soir	- Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i>	1 h 43
	- Cohésion des territoires (+ articles 54 bis et 54 ter)	1 h 49
Mercredi 2 décembre à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie : mercredi 2 décembre à 12 heures)</i>	- Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 57 à 64) ▪ <i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i>	1 h 37
Jeudi 3 décembre à 10 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(N.B : Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles non rattachés de la seconde partie : jeudi 3 décembre à 11 heures)</i>	- Outre-mer (+ article 55 sexies)	1 h 43
	- Défense	1 h 51
	- Sécurités (+ articles 66 et 67) ▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i>	1 h 46
	- Immigration, asile et intégration (+ article 54 quaterdecies)	1 h 06
	- Administration générale et territoriale de l'État	1 h 03
Vendredi 4 décembre à 9 heures 30, 14 heures 30 et le soir <i>(La commission des finances se réunira à 8 heures 30 pour l'examen des amendements aux articles non rattachés de la seconde partie et éventuellement à 13 heures 30 pour la suite de l'examen de ces amendements)</i>	- Travail et emploi	1 h 37
	- Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ article 54)	1 h 03
	- Sport, jeunesse et vie associative (+ articles 70 à 73)	1 h 06
	- Justice (+ articles 55 bis à 55 quinquies)	1 h 39
	- Gestion des finances publiques (+ articles 54 undecies à 54 terdecies) - Crédits non répartis - Transformation et fonction publiques ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i> - Régimes sociaux et de retraite (+ article 56 nonies) ▪ <i>compte spécial : pensions (+ article 74)</i>	1 h 16

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Date	Dispositions du projet de loi	Durée prévue ¹
	- Éventuellement, examen des missions et des articles rattachés reportés - Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	3 h 00
Samedi 5 décembre matin, après-midi et, éventuellement, le soir	- Éventuellement, examen des missions et des articles rattachés reportés - Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)	12 h 00
<i>Éventuellement,</i> dimanche 6 décembre matin, après-midi et soir	Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)	12 h 00
Lundi 7 décembre à 10 heures, 14 heures 30 et le soir	Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite)	11 h 30
Mardi 8 décembre à 14 heures 30 et, éventuellement, le soir	Éventuellement, suite et fin de l'examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits	5 h 00
	Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances	
	<u>Scrutin public à la tribune de droit</u>	

¹ Pour l'examen des missions, la durée prévue comprend le temps attribué à la discussion générale et aux explications de vote sur les crédits, à l'exclusion du temps de l'examen des articles rattachés et des amendements qui ne peut être évalué a priori.

Délais limite

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2021

Mission ou compte spécial	Délai limite pour le dépôt des amendements	<i>Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement</i>
- Article liminaire et article 31 (prélèvement opéré sur les recettes de l'Etat au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne)	Jeudi 19 novembre à 11 heures	Jeudi 19 novembre <u>au début de la discussion générale</u> (14 heures 30)
- Articles de la première partie (autres que l'article liminaire et article 31)		Vendredi 20 novembre 2020 à <u>11 heures</u>
- Plan de relance (+ article 56) - Plan d'urgence face à la crise sanitaire	Mardi 24 novembre 11 heures	Mercredi 25 novembre 11 heures
- Écologie, développement et mobilité durables <i>budget annexe : contrôle et exploitation aériens</i> <i>compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale</i>	Mercredi 25 novembre 11 heures	Jeudi 26 novembre 11 heures
- Action extérieure de l'État		
- Aide publique au développement (+ article 53) ▪ <i>compte spécial : prêts à des États étrangers</i>		
- Enseignement scolaire	Jeudi 26 novembre à 11 heures	Vendredi 27 novembre à 11 heures
- Remboursements et dégrèvements		
- Engagements financiers de l'État ▪ <i>compte spécial : participation de la France au désendettement de la Grèce</i> ▪ <i>compte spécial : participations financières de l'État</i> ▪ <i>compte spécial : accords monétaires internationaux</i> ▪ <i>compte spécial : avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics</i>		
- Investissements d'avenir (+ article 55)		
- Économie <i>compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés</i>		
- Pouvoirs publics - Conseil et contrôle de l'État - Direction de l'action du Gouvernement <i>budget annexe : publications officielles et information administrative</i>		

Mission ou compte spécial	Délai limite pour le dépôt des amendements	Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement
<ul style="list-style-type: none"> - Recherche et enseignement supérieur - Santé - Solidarité, insertion et égalité des chances - Culture - Médias, livre et industries culturelles <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : avances à l'audiovisuel public</i> 	Vendredi 27 novembre à 11 heures	Vendredi 27 novembre à 11 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : développement agricole et rural</i> 		Lundi 30 novembre à 11 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Cohésion des territoires 		Mardi 1er décembre à 11 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Relations avec les collectivités territoriales (+ articles 57 et 58) <p><i>compte spécial : avances aux collectivités territoriales</i></p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Outre-mer - Défense - Sécurités <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers</i> - Immigration, asile et intégration - Administration générale et territoriale de l'État 	Mardi 1^{er} décembre à 11 heures	Mercredi 2 décembre à 11 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Travail et emploi - Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (+ article 54) - Sport, jeunesse et vie associative - Justice - Gestion des finances publiques - Crédits non répartis - Transformation et fonction publiques <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État</i> - Régimes sociaux et de retraite <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>compte spécial : pensions</i> 	Mercredi 2 décembre à 11 heures	Jeudi 3 décembre à 11 heures
<ul style="list-style-type: none"> - Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits 	Mercredi 2 décembre à <u>12 heures</u>	Jeudi 3 décembre à 11 heures